

Macron donne des millions aux pays qui refusent de reprendre les déboutés du droit d'asile par la France

écrit par Christine Tasin | 22 septembre 2019



Hallucinant dossier de Valeurs actuelles sur « fraude sociale et immigration ».

Ci-dessous l'un des articles de ce numéro spécial où l'on découvre que, en 2017 par exemple, sur 10245 Algériens déboutés du droit d'asile... il en resté 8635 en France en toute illégalité !

Sur les 3289 Maliens en situation irrégulière, il en est resté 3029 en France...

Certes, le dossier ci-dessous met la lumière sur le scandale des laissez-passer consulaires, ces autorisations de retour que ne délivrent pas les pays concernés, peu soucieux de se charger de bouches inutiles à nourrir voire de personnages peu désirables... mais on peut sérieusement s'inquiéter de l'efficacité de l'administration macronienne, capable de

suivre à la trace des dizaines de milliers de clandestins, de Mineurs non accompagnés... mais pas fichus de les enfermer en centre de rétention le temps que leur appel soit examiné quand on leur a dit non !

Quand on ne veut pas, on ne peut pas...

On découvre que, devant les clandestins comme devant les dirigeants de leurs pays d'origine, les dirigeants de la 6ème puissance économique mondiale (et la 7ème la plus riche) se font tout petits, morts de peur à l'idée de froisser les uns et les autres, préférant subir la présence non désirée de clandestins, trop souvent auteurs de troubles, imposant à nos compatriotes des conditions de vie indignes, à cause des « autres ».

L'on découvre qu'on leur a soufflé depuis longtemps la solution : le chantage à l'aide au développement. « Vous reprenez vos ressortissants, sinon on vous coupe les vivres ». Vivres qui coûtent la peau des fesses au contribuable français, des centaines de millions versés sans contrepartie au Maroc, au Mali, au Sénégal... Simple, évident, efficace. Mais Macron ne le veut pas... tellement peur de se faire traiter dans les medias de sans coeur, de raciste, de colonialiste... Il préfère faire porter la charge à nos compatriotes qu'il va obliger à travailler plus longtemps pour des retraites de misère. Et pour continuer à accepter tous les glandus d'Afrique tout en mettant sous perfusion leurs pays d'origine.

Fort avec les faibles, faible avec les forts...

Le scandale des laissez-passer consulaires

Profitant de notre système social, les clandestins que leurs pays d'origine refusent de reconnaître nourrissent f immigration illégale en France.

Décryptage d'un sujet ultrasensible.

Par Louis de Ragueneil

Nous sommes en mars 2018, sept mois avant son départ fracassant de la Place Beauvau. Contre l'avis des bonnes âmes qui tentent de l'en dissuader, de peur qu'il ne durcisse trop son discours migratoire, Gérard Collomb décide de se rendre en Afrique. Sa tournée comprend deux étapes: le Niger et l'Algérie.

Le Niger, pour comprendre l'ampleur du trafic et de la traite d'êtres humains, prêts à tout pour rejoindre l'Europe. L'Algérie, pour déplorer l'explosion du nombre de demandes de visa. Pour l'escale à Alger, ses collaborateurs lui transmettent quelques chiffres de l'année 2017 produits par le département des statistiques, des études et de la documentation (DSED), dépendant de la Direction générale des étrangers en France (DGEF). Sur les 10245 mesures d'éloignement prononcées contre des ressortissants algériens, seules 1 610 ont été exécutées, soit même pas 16 %. Un autre chiffre clignote: sur les 1356 ressortissants n'étant pas parvenus à prouver leur identité et que les services français considèrent de nationalité algérienne, seuls 50,44 % ont été reconnus par l'Algérie dans les délais. En clair : la moitié des ressortissants algériens en situation irrégulière que la France tente d'expulser, alors qu'ils n'ont pas de papiers, ne le sont pas car l'Algérie refuse de coopérer. Conséquence : ils nourrissent l'immigration illégale en restant sur le territoire français.

Ce problème a un nom, celui du « *scandale des laissez-passer consulaires* », s'indigne le sénateur LR François-Noël Buffet, spécialiste des questions migratoires. Sur le site Internet du ministère de l'Intérieur, le problème est décrit en toutes lettres: Lorsque un étranger en instance d'éloignement ne présente aucun passeport, la préfecture doit solliciter un laissez-passer auprès du consulat du pays dont il est supposé être le ressortissant. C'est bien souvent faute de ce laissez-passer que la reconduite à la frontière ne peut avoir lieu. »

Conditionner l'aide au développement pour faire pression

Quand on regarde de plus près, en 2017, sur les 5817 laissez-passer consulaires demandés par la France, seuls 51,04 ont été délivrés dans les délais permettant une expulsion. François-Noël Buffet pointe la duplicité des pays qui ne jouent pas le

jeu: On peut se demander parfois si ce n'est pas fait exprès par certains pays, dans l'objectif de casser la procédure d'expulsion... « Une évidence: le gouvernement français n'a jamais vraiment voulu s'attaquer au problème, de peur de susciter un tollé: » **J'avais pourtant proposé de conditionner les visas et l'aide au développement à l'acceptation par les pays d'origine de leurs ressortissants!** », assène le sénateur du Rhône.

Lorsqu'il est évoqué, le sujet suscite une autre indignation au sein des armées françaises. C'est à peine croyable : le Mali, que l'armée française protège d'une déstabilisation par les mouvements islamistes, sans interruption depuis janvier 2013 à travers les opérations Serval puis Barkhane (4500 hommes déployés et 27 soldats morts pour la France en près de sept années), est le pays qui reconnaît le moins ses ressortissants. En 2017, sur les 3289 obligations de quitter le territoire français prononcées à l'encontre de Maliens, seules 260 ont été exécutées. À peine 8%.

Sur les 73 laissez-passer consulaires sollicités, à peine 70,96% ont été délivrés dans les délais. En clair: seuls 8 (sur 73) ressortissants maliens sans papiers en situation irrégulière que la France cherchait à expulser ont été reconnus par leur pays en 2017! D'autres pays amis ne font pas tellement mieux : le Sénégal n'a reconnu que 32,24 % de ses ressortissants sans papiers, l'Égypte, 16,81 %, la Mauritanie 26,92 %, le Maroc 29,72 % et l'Inde 47,79 %. De tels chiffres étonnent lorsqu'on les compare avec le montant des aides accordées par la France à ces États... En 2017 la France a alloué 537,69 millions de dollars d'aide au développement au Maroc, 280,06 millions à l'Égypte ou encore 214,78 millions à l'Inde. Le Mali figure aussi sur la liste des « pays prioritaires de l'aide française au développement », tout comme la Mauritanie, le Niger ou encore le Sénégal.

Outre le conditionnement des aides au développement, d'autres moyens existent pour faire pression, comme le recours à la reconnaissance faciale ou encore la lutte contre la fraude documentaire. » On en revient encore une fois à la nécessité de pousser toujours plus ces pays à instaurer dans leur pays un état civil pour tous les habitants, conclut la sénatrice UDI Nathalie Goulet.

Le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a promis un débat sans tabou sur l'immigration – malheureusement, sans vote -, le 30 septembre prochain, à l'Assemblée nationale. Ce problème des laissez-passer consulaires doit être évoqué !

Valeurs Actuelles, 19 septembre 2019.